OCCITANIE badminton	Secteur VIE SPORTIVE	**Note Explicative** Cahier des Charges Compétitions Régionales	Commission : Compétitions Individuelles Réunion cible : CA 5 Nombre de pages : 3

Ci-dessous :

- En BLEU : les changements.
- En VIOLET : les explications des changements.

La commission Compétitions Individuelles s'est fixé pour objectif l'harmonisation les championnats régionaux et les étapes des CRJ. Cette révision passe par une proposition de cahier des charges général que vous trouverez sous ces explications (issu de la fusion des deux cahiers existants avec application des changements de fonctionnement proposés par la commission).

La commission souhaite que toutes les recettes des CRJ, à l'instar des championnats, reviennent à la Ligue pour deux raisons principales :

- Assurer le paiement des comités qui n'ont pas toujours réglé leurs dettes aux clubs organisateurs.
- Éponger une perte financière trop importante engendrée par la nomination d'Officiels Techniques compétents sur nos compétitions.

Ainsi, la Ligue encaissera les inscriptions, mais prendra en charge l'ensemble des frais des Officiels Techniques (ce qui n'est pas le cas sur toutes les compétitions aujourd'hui), le coût des récompenses (accord en réflexion avec SPORTMINEDOR, si on augmente la quantité de lots pris chez eux, ils pourraient nous faire un prix) et versera une aide financière aux clubs organisateur comme pour les championnats (elle passe de 200€ à 250€ pour toutes les compétitions).
Les structures d'accueil auront certes une entrée d'argent plus faible, mais elles n'auront plus qu'à gérer le plateau de jeu et la buvette (comme pour un championnat). Le rapport investissement humain/revenus sera donc équivalent, si ce n'est plus intéressant (plusieurs organisateurs nous ont remonté que la charge de travail était trop importante pour les bénéfices engendrés).

La commission communication prend par ailleurs la main sur la création de l'affiche pour rester en contrôle de l'image de la Ligue.

La commission souhaite que pour les championnats, les inscriptions et paiements s'effectuent en ligne via BadNet par les joueurs directement, pour alléger la charge de travail des salariés (édition de factures par Valérie, suivi financier lourd par Jean-Maurice, course après les impayés, inscriptions manuelles par Yannick, gestion du cas par cas, …). Pour les CRJ, l'inscription sur BadNet mais par les comités deviendrait également obligatoire. Cependant le paiement après la compétition, par virement et directement à la Ligue, sera préféré.

Vous retrouverez ces changements en BLEU plus bas, dans le cahier des charges, et leurs répercussions dans les règlements spécifiques et autres notes explicatives.

D'autre part, des projections ont été établies pour pérenniser la nomination d'Officiels Techniques sur les compétitions régionales, il est nécessaire d'augmenter les tarifs de participation aux CRJ et Championnats. Voici ce que la commission préconise :

- Championnats Régionaux Individuel et Vétérans :
  - 1 Tableau : 19€
  - 2 Tableaux : 25€
  - 3 Tableaux : 30€
- Championnat Régional Jeunes :
  - 1 Tableau : 14€
  - 2 Tableaux 26€
  - 3 Tableaux : 36 €
- Etapes CRJ :
  - Tableau de simple : 12€
  - Tableau prioritaire (double ou mixte selon étape) : 10€
  - Tableau facultatif (double ou mixte selon étape) : 8€

Ces tarifs peuvent sembler importants en comparaison des 8€ actuels par tableaux (8-16-24), mais ils sont calqués sur les prix des tournois privés actuels, à la différence que la Ligue propose un effectif d'Officiels Techniques conséquent et fournit les volants à partir des demies-finales (sur toute la compétition pour le Championnat Régional Jeunes, ce qui explique la différence de prix).

Ce cahier des charges est mise au vote (vers une harmonisation des compétitions), les tarifs des inscriptions seront inclus dans les votes des règlements directement.

OCCITANIE badminton	Secteur VIE SPORTIVE	Compétitions Régionales Cahier des Charges	Adoption : BP 16/06/18 MAJ : CA1 19/10/19 Entrée en vigueur : 1er/09/2018 Validité : Permanente Commission : Jeunes et Haut Niveau Nombre de pages : 4

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

Sommaire

- *Préambule :* 2
  - *Objet :* 2
  - *Choix de l'Organisateur Délégué (Structure d'accueil)* 2
- *Responsabilités des différentes parties* 3

- *La Ligue* 3
- *Structure d'Accueil :* 3
- *Officiels Techniques :* 5

- *Équipements* 5
- *Cérémonie de remise des récompenses* 6

Préambule :

Décidée à favoriser l'implication des comités, clubs et des licenciés dans la vie de la Ligue, la Ligue Occitanie de Badminton souhaite déléguer certains aspects de l'organisation de compétitions de son ressort.

Objet :

Le présent Cahier des Charges a pour objet de préciser les conditions de ces délégations d'organisation et de fixer les responsabilités respectives de la Ligue et de l'Organisateur Délégué. Les compétitions entrant dans le périmètre de ce cahier des charges sont :

- **Les étapes du Circuits Régionaux Jeunes (CRJ)**
- **Les Championnats Régionaux Jeunes – Parabadminton – Vétérans – Individuel**

Choix de l'Organisateur Délégué (Structure d'accueil)

La désignation de l'organisateur par la Ligue tiendra compte de plusieurs éléments dont les principaux sont :

- La répartition des compétitions régionales sur le territoire de la Ligue, chaque saison ;
- La qualité de l'équipement proposé ;
- L'expérience dans l'organisation de compétitions et la qualité de ces organisations ;
- Le facteur de développement associé à l'organisation d'une compétition régionale pour assurer la promotion du Badminton ;
- Le niveau d'engagement du candidat par rapport aux prestations qui lui incombent au titre du présent Cahier des Charges.

Responsabilités des différentes parties

La Ligue

Le montant des droits d'inscription est perçu par la Ligue.

La Ligue assure la responsabilité :

- De la **constitution du règlement particulier de la compétition**
- De la **demande d'autorisation de la compétition sur Poona**, de **sa validation** et de **l'homologation du tournoi** par l'intermédiaire de la CLOT
- De la **promotion de la compétition auprès des Comités de la Ligue** : envoi du Règlement, ~~des feuilles d'inscriptions,~~ de l'affiche, de la plaquette informations fournie par la structure d'accueil, ~~mise en téléchargement sur le site régional de la plaquette et de la feuille d'inscription~~, diffusion sur le site de la Ligue des informations essentielles, etc...
- De la **création de l'affiche** de la compétition
- De la **nomination des ~~Juges Arbitres ainsi que des arbitres~~ Officiels Techniques** nécessaires au bon déroulement de la compétition
- De la **prise en charge financière** des indemnités, des frais de déplacement kilométriques, de la restauration et de l'hébergement du samedi au dimanche des Officiels Techniques nommés sur la compétition. Si l'Officiel Technique doit partir de son domicile avant 6h du matin pour arriver à l'heure de sa convocation, il aura la possibilité de bénéficier d'un hébergement du vendredi au samedi
- De la **gestion des inscriptions** (en ligne exclusivement)

- De la **confection des tableaux et de l'échéancier** en étroite liaison avec les Juges-Arbitres de la compétition
- De la **gestion de la compétition** en étroite liaison avec les Juges-Arbitres de la compétition
- De l'**envoi des convocations** (a minima à J-10 de la compétition)
- De **fournir des tablettes ScoreBad** (a minima 2)
- De **fournir les volants** à partir des ½ finales et finales pour les étapes du CRJ et les Championnats Régionaux Parabadminton, Vétérans et Individuel, et durant toute la compétition pour le Championnat Régional Jeunes. En cas de poule unique, ils seront fournis pour le match qui désignera le vainqueur dans la mesure du possible. Les volants officiels de la compétition seront mis à disposition à la vente en cas d'absence du partenaire de la Ligue.
- De **la prise en charge financière des récompenses :** des articles de sport (cordages, sacs, serviettes, …) et des médailles, commandés **auprès du partenaire de la Ligue**, seront envoyés à la structure d'accueil. La structure d'accueil sera libre de compléter ces lots à ses frais.

NOTA 1 : *Les membres du Conseil d'Administration de la Ligue présents sur les lieux de compétitions représentent la Ligue.*

Structure d'Accueil :

La structure Club/Comité Départemental qui accueille la compétition est tenue de respecter scrupuleusement l'ensemble du présent cahier des charges.

En plus des bénéfices liés à la buvette, la structure d'accueil se verra verser par la Ligue une aide à l'organisation de 250€.

Elle assure la responsabilité :

- De la **préparation du plateau sportif** selon les dispositions demandées au chapitre « Équipements »
- De la **transmission des données logistiques relatives à la compétition,** nécessaires à la commission Compétitions Individuelles – competitions@badocc.org – pour effectuer la demande d'autorisation de compétition sur POONA (salle, nombre de terrains, horaires, …)
- De la **transmission de son logo et toute information pertinente** (repas, action développement durable, spécificités de l'organisation, etc…) nécessaires à la création de l'affiche par la Ligue au plus tard à J-60.
- De la création de la **Plaquette Information** selon le document « Tuto – Création d'une plaquette d'information » (à envoyer à la commission Compétitions Individuelles à J-60). Les **documents de la compétition** (règlement, affiche, plaquette invitation) **pourront être téléchargés** sur le site de la structure d'accueil et le site de la Ligue.
- La structure d'accueil est libre de **compléter les lots** proposés par la Ligue (cf responsabilités de la Ligue), **à ses frais**, avec les produits de son choix (le partenaire de la Ligue doit être contacté en priorité pour les lots sportifs).
- Du **lien** et de la **réalisation des différents dossiers administratifs** liés aux **autorités légales** (mairie, forces de l'ordre, préfecture, ...)

- Des **liens** avec les **médias locaux** avant, pendant et après la compétition
- De la **promotion locale** de la compétition (affiches, panneaux, fléchages, …)
- De **la sécurité de la compétition** (intérieur des gymnases) dans le respect de la règlementation en vigueur
- De **la mise à disposition d'un espace adapté dans la salle** pour l'installation du stand commercial du partenaire de la ligue, conformément au contrat de partenariat. **La structure d'accueil prend en charge** la restauration de midi de la personne tenant le stand du partenaire de la Ligue.
- De la **gestion de la table de marque** :
  - Le club organisateur doit compter dans ses licenciés un titulaire du « GEO », qui sera responsable de la tenue de la table de marque durant la compétition et sera le contact privilégié avec la Ligue et les Juges-Arbitres. Ce licencié devra être renseigné dans le dossier de candidature.
  - Le club doit s'assurer de la présence permanente d'au moins 2 bénévoles pour la tenue de la table de marque. Ceux-ci doivent avoir une connaissance parfaite du logiciel utilisé et être en nombre suffisant pour permettre un bon déroulement de la compétition.
  - Le club est responsable de l'équipement de la table de marque (cf. chapitre « Équipements »)
  - Le GEO à la table de marque doit connaitre les règlements particuliers des compétitions régionales.
- De la **tenue et gestion de la buvette**, dont les bénéfices lui reviendront directement
- Des relations avec les personnalités invitées et de la **supervision de la cérémonie des récompenses** selon les dispositions demandées au chapitre « Cérémonie de remise des récompenses »

NOTA 2 : *En tant qu'association affiliée à la FFBaD, la structure d'accueil bénéficie des couvertures garanties par le contrat d'assurance des licenciés fédéraux. Toutefois la structure d'accueil peut, si elle le souhaite, souscrire en complément, des extensions de garantie. Une copie des clauses particulières du contrat « organisme affilié FFBaD » peut être fournie par la Fédération sur simple demande.*

Officiels Techniques :

Les Juges-Arbitres de la compétition (nommés par la CLOT) sont garants du respect des règlements et de tous les aspects sportifs du cahier des charges et du règlement, notamment en ce qui concerne les conditions de jeu et la programmation des matchs.

Ils officient en étroite collaboration avec :

- La Ligue (le secrétariat et les commissions Régionales concernées) avant et après la compétition,
- La structure accueillant la compétition, avant et pendant tout le déroulement de la compétition,

Équipements

Les installations sportives doivent d'une façon générale, être conformes aux « Recommandations pour l'installation des terrains » figurant dans les Règles Techniques édictées par la FFBaD :

- **Nombre de terrains** : au minimum 7 terrains, 9 de préférence (9 obligatoires pour le Championnat Régional Jeunes).
- **Hauteur préconisée** : minimum 7m.
- **Éclairage :** l'éclairage ne doit pas gêner les joueurs. L'occultation préalable des baies vitrées est demandée en cas de gêne constatée antérieurement.
- **Sol et Terrains :** revêtement dépoussiéré, ni glissant, ni brillant, de préférence souple. Affichage des N° de terrains. Terrains appropriés pour la catégorie poussin.
- **Poteaux Réglementaires y compris contrepoids** (poteaux réglables pour la catégorie poussin).
- **Filets Réglementaires**.
- **Deux casiers ou équivalents** (au minimum) par terrain, pour le rangement des affaires des joueurs.
- **Deux chaises de coach** par terrain.
- **Plateau de jeu de qualité** : délimitation des terrains, sens de circulation, plantes, …
- **Scoreurs** (avec table ou chaise) souhaités pour les étapes CRJ. Prêt possible des scoreurs par la ligue.
- **Chaises ou marches pieds** pour les arbitres.
- **Local Contrôle Anti-Dopage** : préconisé.
- **Salle de réunion** : préconisée pour accueillir les formations, peut-être situé à proximité du gymnase (salle municipale, …)
- **Infirmerie :** Trousse de 1ers secours obligatoire. Local spécifique et secouriste(s) recommandés.
- **Vestiaires joueurs :** avec douche à température correcte. Au moins 2 vestiaires (Dames et Hommes).
- **Tribunes ou gradins** souhaités pour l'installation des joueurs et l'accueil du public.
- **Balais et serpillières** en nombre suffisant (1 serpillière minimum par terrain).
- **Table de Marque :**
  - Matériel informatique (Ordinateur avec logiciel choisi par la commission Compétitions Individuelles, imprimante et Timer),
  - Sonorisation pour l'annonce des matchs,
  - Documentation technique (documentation obligatoire à l'affichage, règlement de la compétition, feuilles d'arbitrages (avec planchettes), …)
  - Papeterie (crayons, papiers, …)
  - Tables / chaises en nombre suffisant.
- **Podium :** Recommandé pour la remise des récompenses des CRJ.
- **Chambre d'Appel** : Délimiter un espace à proximité de la table de marque réservé à la Chambre d'Appel (lieu où se réunissent les joueurs avant d'accéder aux terrains pour effectuer leurs matches).
- **Espace privilégié pour les Officiels Techniques :** espace délimité, proche de la table de marque, pour les Arbitres Officiels nommés, Stagiaires et Formateurs, avec table et chaises.

- **Buvette :** service de petite restauration (*sandwichs, petits plats, boissons chaudes et fraîches,*) en fonction pendant la durée de la compétition à des prix raisonnables.
- **Stand de cordage de raquette :**
  - Un stand sera tenu par **le partenaire de la ligue** sur l'ensemble des étapes.
  - Dans le cas où le partenaire de la Ligue ne pourrait être présent, le club pourra proposer à son partenaire de tenir un stand sur la compétition

NOTA 3 : *Dans la pratique, bien qu'il soit souhaitable de disposer de l'ensemble des équipements listés ci-dessus, des dérogations exceptionnelles sont possibles. (Dérogations accordées par la Commission Régionale « Jeunes et Haut-Niveau »). La dérogation doit être notifiée lors du dépôt de candidature de la structure d'accueil.*

Cérémonie de remise des récompenses

Un espace délimité sera réservé pour le podium avec les banderoles de la ligue, du partenaire ainsi que celle du club ou du comité (au choix de l'organisateur pour cette dernière). Dans l'idéal, un plateau avec des plantes pourrait agrémenter la présentation.

En accord avec la Ligue, une cérémonie de remise des récompenses aura lieu sur chaque championnat régional. Elle récompensera les demi-finalistes, finalistes et vainqueurs de chaque tableau.

Dans le meilleur des cas le club devra disposer d'un podium.